RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00335
Numéro SIREN : 750 389 843
Nom ou dénomination : A L'ENVI

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/018852

18852

A L'ENVI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social : 45 QUAI DE LA SINSE
83000 TOULON
750 389 843 RCS TOULON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le trente septembre, à dix-huit heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 15 septembre 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Rémi HARREL préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 20 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2022,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'élevant à 48 322 €, de la manière suivante :

- Existence d'un compte Report à nouveau débiteur de	- 86 071.00 €
- Résultat bénéficiaire de	48 322.00 €
Affecté à l'amortissement partiel du compte "Report à nouveau"qui ressortira à..	-37 749.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président **Un associé**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2022**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042021	et clos le	31032022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime fiscal normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation [redacted] art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS A L'ENVI	45 QUAI DE LA SINSE 83000 TOULON
SIRET 7 5 0 3 8 9 - 4 3 0 0 0 3 8	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
45 QUAI DE LA SINSE 83000 TOULON	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: CREPERIE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit

Bénéfice imposable à 15%: 0 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values
PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

- Entreprises nouvelles, art 44 sexies
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
- Entreprises nouvelles, art 44 septies
- Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
- Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
- Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies
- Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
- Autres dispositifs
- Société d'investissement immobilier cotée
- Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la declaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SECOM SANARY 03 RUE COURRAU 83110 SANARY SUR MER *Tél:* 04.88.18.08	*Tél:*
OGA/OMGA — Viseur conventionné — (Cocher la case correspondante)	**Identité du déclarant:**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 10/07/2022 Lieu TOULON
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature HARREL REMI
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Certifié Conforme

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8

J DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 45 QUAI DE LA SINSE 83000 TOULON

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 75038984300038

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N clos le, 31 03 2022			N-1 31 03 2021
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE* – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	34 000	AC 34 000		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	245 000	AI	245 000	245 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	25 000	AK	25 000	25 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE* – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	100 358	AQ 41 496	58 862	65 822
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	59 218	AS 38 293	20 925	26 181
	Autres immobilisations corporelles	AT	134 731	AU 70 146	64 585	70 603
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISE* – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	46	BE	46	46
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	5	BI	5	5
	TOTAL (II)	BJ	598 358	BK 183 935	414 423	432 657
ACTIF CIRCULANT – STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	41 031	BU	41 031	28 781
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT – CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	9 471	CA	9 471	40 402
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	31 729	CG	31 729	54 279
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	194	CI	194	
	TOTAL (III)	CJ	82 425	CK	82 425	123 462
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	680 783	1A 183 935	496 848	556 119

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	5	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....20....000.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(86 071)	(131 084)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	48 322	45 013
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(15 749)	(64 071)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	268 439	324 950
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	169 764	231 090
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 920	20 925
	Dettes fiscales et sociales	DY	56 473	43 224
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	512 596	620 189
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	496 848	556 119
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	262 178	320 619
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	62	62

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	769 537	FB		FC	769 537	490 319
	Production vendue – biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue – services*	FG		FH		FI		43
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	769 537	FK		FL	769 537	490 361
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	18 118	9 192
	Subventions d'exploitation					FO	70 018	87 110
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	17 642	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	875 315	586 664
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	229 427	130 570
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(12 250)	3 103
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	6 473	3 596
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	105 248	89 373
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 941	10 132
	Salaires et traitements*					FY	364 259	231 883
	Charges sociales (10)					FZ	83 952	39 569
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	28 887	29 483
	Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		43
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	817 936	537 752
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	57 378	48 912
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		14
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		14
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 654	3 829
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 654	3 829
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 654)	(3 815)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	54 724	45 097

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 190	15 070
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 190	15 070
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 592	15 153
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 592	15 153
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(6 402)	(84)
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		
	TOTAL DES PRODUITS (I ▯ III ▯ V ▯ VII)	HL	877 504	601 748
	TOTAL DES CHARGES (II ▯ IV ▯ VI ▯ VIII ▯ IX ▯ X)	HM	829 182	556 734
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	48 322	45 013
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont ▯ produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont ▯ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	2 187	438
	(3) Dont ▯ - Crédit bail mobilier *	HP		
	(3) Dont ▯ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	4 405	9 431
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	17 642	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
REGUL FRS	674	3
PV	3 513	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
REGUL CHARGES SOC	4 405	2 187

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2022

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ	34 000	D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	270 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	100 358	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions – Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	57 322	KT		KU	1 896
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	99 944	KW		KX	10 120
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport *	KY	550	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	25 480	LC		LD	5 377
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	283 654	LO		LP	17 393
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	46	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	5	1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	51	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	587 705	ØH		ØJ	17 393

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	1N		CØ		DØ	34 000	D7	34 000
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	1O		LV		LW	270 000	1X	270 000
CORPORELLES	Terrains	1P		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre	1Q		MA		MB	100 358	MC	100 358
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui	1R		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions – Inst. gales, agencts et am. des constructions	1S		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1T		MJ		MK	59 218	ML	59 218
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Inst. gales, agencts, aménagements divers	1U		MM	6 740	MN	103 324	MO	103 324
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport	1V		MP		MQ	550	MR	550
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier	1W		MS		MT	30 857	MU	30 857
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *	1X		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	1Y		NG	6 740	NH	294 307	NI	294 307
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	1Z		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	1Ø		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	11		2B		2C	46	2D	46
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	12		2E		2F	5	2G	5
FINANCIÈRES	TOTAL IV	13		NJ		NK	51	2H	51
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	6 740	ØL	598 358	ØM	598 358

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31 03 2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ANVI

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	34 000	EL		EM		EN	34 000
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	34 000	RM		RN		RO	34 000
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	34 536	PN	6 960	PO		PQ	41 496
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	31 141	QA	7 152	QB		QC	38 293
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	41 172	QE	15 621	QF	4 946	QG	51 847
	Matériel de transport	QH	550	QI		QJ		QK	550
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 650	QM	4 100	QN		QO	17 750
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	121 048	QV	33 833	QW	4 946	QX	149 935
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	155 048	QP	33 833	QQ	4 946	QR	183 935

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		1K		1L		1M		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	5	UV	5	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 186		1 186		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 055		3 055		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 230		5 230		
	Charges constatées d'avance	VS	194		194		
	TOTAUX	VT	9 670	VU	9 670	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	168 793	62	168 731	
	à plus de 1 an à l'origine	VH	99 646	17 959	81 687	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17 920	17 920		
Personnel et comptes rattachés		8C	20 444	20 444		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 308	20 308		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 725	9 725		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 996	5 996		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	169 764	169 764		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	512 596	VZ 262 178	250 418	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	54 613	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	111 124	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/03/2022

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	48 322
Charges non admises en déduction du résulat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	3 513
	Amendes et pénalités	WJ	3 513	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	51 835

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A			)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodéciès)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG	44 937
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	44 937

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	6 898
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	6 898
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	0 XO

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

31/03/2022

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
AIDE COVID		44 937
Total des déductions diverses	XG	44 937

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	216 019
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	6 898
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	209 121
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	209 121

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(131 084)	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
				- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	45 013	Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau		ZG	(86 071)
TOTAL I	ØF	(86 071)	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	(86 071)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		221	167
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		39 146	35 400
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		13 022	15 693
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		52 859	38 113
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		105 248	89 373
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		1 750	1 852
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z		10 191	8 280
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		11 941	10 132
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY		91 594	57 341
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		38 730	24 050
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*	ØB		368 536	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 12.8 %	Long terme (10) 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑥
		À 19 % ou 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③		À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

DGFiP N° 2059-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI		Néant	☐*
Exercice ouvert le : 01/04/2021 et clos le : 31/03/2022	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	14
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	769 537
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	769 537
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	18 118
Subventions d'exploitation reçues	OF	70 018
Variation positive des stocks	OD	12 250
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	17 642
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	2 190
TOTAL 2	OM	120 217
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	235 900
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	68 681
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	304 581
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	585 173
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	585 173

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	769 537	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	14
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2021		GZ	31/12/2021
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NO1-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2022 N° SIRET 750389843000038

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A L'ENVI

ADRESSE (voie) 45 QUAI DE LA SINSE

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	20 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I ▯ CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

II ▯ CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HARREL Prénom(s) AURELIEN
Nom marital ____ % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 10 000
Naissance : Date 010380 N° Département 83 Commune TOULON Pays FR
Adresse : N° 2 Voie RUE CHALUCET
Code postal 83000 Commune TOULON Pays FR

Titre (2) Mme Nom patronymique DESBORDES Prénom(s) JOSIANE
Nom marital ____ % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 5 000
Naissance : Date 090654 N° Département 33 Commune ____ Pays FR
Adresse : N° 73 Voie RUE DES CEVENNES
Code postal 75015 Commune PARIS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 03 2022 N° SIRET 75038984300038

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A L'ENVI

ADRESSE (voie) 45 QUAI DE LA SINSE

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	20 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I ▯ CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

II ▯ CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HARREL Prénom(s) REMI
Nom marital ____ % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 5 000
Naissance : Date 090354 N° Département 52 Commune SAINT DIZIER Pays FR
Adresse : N° 3 Voie RUE DE LAMOTHE GUERIN
Code postal 83000 Commune TOULON Pays FR

Titre (2) ____ Nom patronymique ____ Prénom(s) ____
Nom marital ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Naissance : Date ____ N° Département ____ Commune ____ Pays ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2022 N° SIRET 75038984300038

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A L'ENVI

ADRESSE (voie) 45 QUAI DE LA SINSE

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra